

CONSEIL GENERAL DE TARN ET GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

1^{ère} REUNION DE 2006

Séance du 17 février 2006

CG 06/1^{ère}/I-0

BUDGET PRIMITIF 2006

Vu le projet de Budget Primitif de 2006,

Vu les propositions de Monsieur le Président,

Vu les votes intervenus en séances,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Adopte le budget primitif 2006 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 233 044 336 €, soit :
 - Section d'investissement : 66 766 073 €
 - Section de fonctionnement : 166 278 263 €
- Approuve l'inscription des dépenses et des recettes votées en séance ;
- Autorise Monsieur le Président à négocier et à réaliser les emprunts prévus au budget.

Pour l'adoption : 26 voix

Avis contraire : 1 voix

Abstentions : 2

Adopté à la majorité.

Ont voté le budget : MM. ANDRIEU, ASTOUL, ASTRUC, BAYLET, BENECH, BRUNET, ALBERT, DAGEN, DESCAZEAUX, EMPOCIELLO, F. GARRIGUES, R. GARRIGUES, GONZALEZ, GUILLAMAT, GUIRBAL, HEBRAL, LAFON, LARROQUE, MASSIP, MOIGNARD, MOUCHARD, PARIENTE, RAYNAL, ROGER, ROSET et VIGUIE.

A voté contre : M. BONHOMME.

Se sont abstenus : MME DE SANTI et M. QUEREILHAC

Etait absent : M. CAMBON

Le Président,